



Les Réseaux Égalité des Chances et Territoires (RECT) se sont mis en place à la rentrée 2023. Ils sont au nombre de 19 dans l'académie (écoles et collèges).

A la tête de ces réseaux interdegrés se trouvent des collèges qui ont des IPS faibles, un nombre important de boursiers et sont éloignés des services publics. Ces réseaux complètent les réseaux d'éducation prioritaires. On pourrait se réjouir !

Ainsi les établissements concernés ont dû réfléchir à un projet autour de quatre **axes pré-définis** par les équipes du Rectorat:

- Corriger les inégalités et favoriser la mixité sociale ;
- Recentrer les apprentissages sur les fondamentaux ;
- Assurer un continuum éducatif et favoriser l'engagement citoyen ;
- Préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde.

Le Réseau Égalité des Chances et Territoire (RECT) c'est la promesse de n'avoir jamais plus de 28 élèves par classe en collège et 24 en école sur les GS/CP/ CE1 et d'être prioritaire pour les remplacements lorsqu'un enseignant vient à manquer. Sur les remplacements, on ne peut croire à cette promesse au vu de la situation catastrophique que seule une création massive d'emplois sous statut réservés aux missions de remplacements pourrait résorber. Quant au remplacement des autres personnels administratifs, de vie scolaire, de santé et social, d'orientation ou encore les agents territoriaux ? On ne sait pas. *La CGT Educ'Action demande des personnels de santé, sociaux et d'orientation à temps plein dans les établissements, un CPE pour 250 élèves et 1AED à temps plein pour 75 élèves.*

28 élèves par classe en collège ordinaire ! Et en SEGPA, et en ULIS ? *La CGT Educ'Action revendique 20 élèves par classe en collège, 12 en SEGPA et 10 en ULIS pour un collège de 50 élèves maximum.*

Le projet RECT nous montre l'obsession du ministère pour les chiffres. En effet, ce document ressemble à n'importe quel projet d'une entreprise privée sur la base de constat, objectifs et mise en œuvre (comme le PACTE d'ailleurs) où il va s'agir de demander aux personnels de faire des efforts pour atteindre les objectifs. Tout le monde doit s'y mettre ! Par ailleurs, il ne comporte aucune réflexion philosophique sur le sens de ce projet. Il faut améliorer les chiffres à moyens quasiment constants (10 HSA sont donnés aux collèges « pour compléter l'offre de formation d'excellence » selon le Rectorat, comprendre : mettre en place des projets, toujours des projets...) et c'est tout. *La CGT Educ'action revendique des temps de concertation dédiés et des heures de vie de classe compris dans le temps de service des enseignants et dans l'emploi du temps des élèves.*

Alors, le ballet des IA- IPR a désormais commencé dans nos établissements, avec leur lettre de mission de Mme la Rectrice. « Les résultats au DNB sont faibles » nous dit-on en mathématiques, français et histoire-géographie, « vos résultats en Eva langue sont faibles » en Anglais. On pourrait, d'ailleurs discuter de la pertinence de leurs indicateurs. Ainsi, nous

sommes invités à des réunions courtoises au terme desquels nous devons mettre en place ce qu'ils nous proposent/ nous imposent sans formation avec le risque fort de voir à terme notre liberté pédagogique, entamée. *La CGT Educ'action privilégie les pédagogies coopératives.*

Dans le projet, il est évoqué l'école inclusive. D'une part, de nombreuses ULIS comptent aujourd'hui 14 à 17 élèves (au lieu de 10 selon les textes). Dans l'académie, les ULIS sont majoritairement des ULIS TFC (troubles des fonctions cognitives) mais aujourd'hui elles comprennent des profils très variés parfois éloignés des TFC, rendant toujours plus difficile la tâche de faire progresser les élèves aux enseignants spécialisés qui perdent le sens de leur métier. Est-ce ça l'égalité des chances ? *La CGT Educ'action revendique 2 AESH-co et 2 PE spécialisés par ULIS.* D'autre part, les SEGPA avec toujours autant d'élèves en situation de handicap sont les grandes oubliées du projet. *La CGT Educ'action demande des enseignants spécialisés, des PLP en nombre suffisants et des effectifs réduits.*

Quant à l'orientation, les élèves doivent bénéficier « de la découverte des métiers », pilier du parcours Avenir nous dit la note de service du 23 mai 2023. Au terme du cycle 4 « ils devront connaître 40 à 50 métiers contre 10 à 15 aujourd'hui » Cette découverte des métiers est intégrée, selon le texte à l'emploi du temps des élèves en cycle 4 en dehors des temps d'enseignement, et ce dès la rentrée 2023. Pour l'instant, rien ou pas grand-chose. Il faut des heures et des transports donc de l'argent.

Sans moyens financiers et humains supplémentaires, atteindre les objectifs sera comme la ligne d'horizon, inatteignable.

Ainsi, nous le craignons, le projet RECT est un projet low cost qui ne permettra pas de rétablir un peu d'égalité et l'émancipation de nos élèves.